



Information citoyenne à Marcilly-lès-Buxy - Association Loi 1901
<https://marcillylesbuxy.info/> - asso.info.marcillylesbuxy@gmail.com



A Monsieur le Maire de Marcilly-lès-Buxy,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Marcilly-lès-Buxy, le 25 août 2024

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Vous accusez réception des courriers d'*Information citoyenne Marcilly-lès-Buxy* par votre courriel du 19 août 2024, et nous vous en remercions.

Cependant, nos courriers n'ont pas reçu de réponse, à l'exception d'une question: celle au sujet de la salle Félix Menager pour laquelle vous nous avez répondu que les usagers peuvent faire la demande à la mairie pour son utilisation;

Vous avez également apporté une réponse sur le thème de la publication des comptes-rendus de séance, mais sans répondre aux questions que nous posions.

C'est pourquoi nous réitérons par la présente nos questions et vous demandons de bien vouloir y répondre:

Courrier du 23 avril 2024:

Concernant les excès de vitesse dans le village :

- Quels sont les résultats obtenus de l'analyse de vitesse et de fréquentation réalisée sur la RD236 en 2022 ?

– Les conclusions de cette analyse de vitesse ont-elles été prises en compte pour envisager la solution de limitation de la vitesse, citée dans le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2023 ?



Information citoyenne à Marcilly-lès-Buxy - Association Loi 1901
<https://marcillylesbuxy.info/> - asso.info.marcillylesbuxy@gmail.com



Concernant le projet d'installation de stops sur la route principale des Coulons au Martrat :

- Le conseil municipal prévoit-il de faire une analyse de vitesse et de fréquentation sur ce tronçon avant de procéder à des aménagements ?
- Une consultation des habitants est-elle envisagée avant l'installation de plusieurs stops sur la route principale ?
- L'éventuelle mise en place des stops sera-t-elle votée par le conseil municipal lors d'une délibération inscrite à l'ordre du jour d'une réunion dudit conseil ?
- Une autre alternative à l'installation de stops a-t-elle été ou sera-t-elle étudiée ?

Concernant la publication de comptes-rendus de séance :

Afin que les habitants puissent être informés correctement, le conseil municipal peut-il :

- Soit donner un résumé ou une explication des points importants dans la liste de délibérations elle-même, comme l'article L. 2121-25 modifié du CGCT le suggère ?
- Soit publier un compte-rendu provisoire de séance en même temps que la liste des délibérations, sauf si la loi l'interdit ? Monsieur le Maire, vous citez l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021: *“Depuis, les procès-verbaux doivent être publiés dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle ils ont été arrêtés”* Cette ordonnance interdit-elle de publier des compte-rendus provisoires comme de nombreuses communes ou intercommunalités le font? (le PV définitif étant validé lors du conseil municipal suivant conformément à la loi) .

Concernant le projet d'agglomération à Boujollès :

- A quelle réunion le Conseil Municipal a-t-il débattu sur ce choix d'aménagement, avant que le Maire prenne l'arrêté correspondant ?
- Quel est l'intérêt pour la commune?



Information citoyenne à Marcilly-lès-Buxy - Association Loi 1901
<https://marcillylesbuxy.info/> - asso.info.marcillylesbuxy@gmail.com



- Comment la circulation douce en agglomération (cyclistes, piétons, ...) a-t-elle été prise en compte ?
- Au regard du plan local d'urbanisme intercommunal, est-il possible de modifier une agglomération urbaine en l'étendant dans une zone agricole ?
- Pourquoi le Maire souhaite-t-il prendre cet arrêté alors qu'il y a un an, le Conseil Municipal a validé le document d'urbanisme de la commune, définissant entre autres les limites des zones urbaines et des zones agricoles ?

Concernant la demande d'un récupérateur d'eau par les enseignants pour l'école :

- La demande de l'école était-elle purement pratique (nécessité d'avoir de l'eau pour arroser des plantations) ou avait-elle une dimension pédagogique (programmes scolaires relatifs à la préservation de l'environnement)?
- Si la seconde hypothèse est correcte, la seule prise en compte du coût comparé de l'eau récupérée et de l'eau du robinet est-elle un argument pertinent?
- Est-il possible de disposer de la demande argumentée de l'équipe pédagogique de l'école?

Courrier du 14 juillet 2024:

Dans un courrier en date du 18 juin 2024, Monsieur le Maire nous fait savoir que «pour l'usage de la salle Félix Menager : les associations du village peuvent en faire la demande à la mairie ».

Nous remercions Monsieur le Maire pour sa réponse ; cependant nous vous demandons d'officialiser votre réponse en l'inscrivant à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal et que le Conseil Municipal puisse délibérer sur ce point de la même façon que l'accès avait été retiré lors de la réunion du 15 janvier 2021.



Information citoyenne à Marcilly-lès-Buxy - Association Loi 1901
<https://marcillylesbuxy.info/> - asso.info.marcillylesbuxy@gmail.com



Par ailleurs, nous souhaiterions que le règlement de la salle Félix Menager soit mis à disposition des usagers (particuliers et associations), par sa publication sur le site internet de la commune.

Courrier du 14 juillet 2024:

Nous vous transmettons de nouvelles questions en provenance de nos adhérents:

La mairie a-t-elle prévu une procédure pour prendre en compte les besoins des personnes âgées , même lorsque ces besoins ne sont pas exprimés (difficultés d'accès aux outils numériques, difficultés de déplacement...)?

- La mairie va-t-elle fleurir le village et les commerces?
- Les chemins publics en cours de dégradation vont-ils être entretenus (en particulier les chemins fléchés)?
- Quel entretien est prévu devant la salle Félix Ménager?
- Quelle est la fréquence de taille des arbres de la commune (Martrat, Baudots)?
- Le terrain de pétanque du Martrat va-t-il être entretenu?
- Les panneaux d'affichage publics dans les hameaux vont-ils être remis en service?

Vous remerciant par avance pour vos réponses, nous vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

Pour le bureau d'Information Citoyenne à Marcilly-lès-Buxy,

le Président, Frédéric PERROT